

VOS DEMARCHES POUR UN APPRENTISSAGE

Quelles démarches devez-vous effectuer pour conclure un contrat d'apprentissage ?

Vous avez la possibilité

1. de souscrire à notre "Service + contrat d'apprentissage"

Téléchargez [ICI](#) la fiche **service +**

Il s'agit d'une solution **fiable et rapide** pour vous accompagner dans vos démarches :

- Analyse du dossier
- Calcul de salaire de l'apprenti (âge, cursus, diplôme)
- Rédaction du contrat
- Historique des contrats précédents et ruptures le cas échéant
- Historique des habilitations des maîtres d'apprentissage
- Gestion des dérogations
- Obtention du visa CFA
- Information sur la législation
- Rédaction de l'avenant au contrat et de la rupture

etc.

LES + CCI

- Un gain de temps, traitement du dossier en priorité
- Conformité de vos contrats d'apprentissage via une vérification systématique par nos services
- Accompagnement et conseil personnalisé
-

MODALITES PRATIQUES

Nous contacter

- par téléphone au 05 62 61 62 17
- Ou télécharger le **questionnaire préalable au contrat d'apprentissage** [ICI](#) à nous retourner :
 - par mail s.mathieu@gers.cci.fr
 - ou par courrier : CCI GERS – POINT A - Place Jean David - BP 10181- 32004 AUCH Cedex
 - ou sur rendez-vous dans nos locaux
- Ou saisir en ligne [ICI](#)

Ouverture au public sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

TARIF de la prestation « Service + contrat d'apprentissage » : 108 € TTC (90 € HT) par contrat.

Cette prestation ne porte pas sur l'enregistrement du contrat d'apprentissage.

2. Si vous ne souhaitez pas souscrire à notre « Service + contrat d'apprentissage »

Vous pouvez saisir directement votre contrat d'apprentissage sur www.alternance.emploi.gouv.fr.

Sur ce site

- créez un compte via un espace réservé,
- complétez les champs obligatoires pour éditer le cerfa en 3 exemplaires.
- **Ou bien** éditer 3 exemplaires du cerfa FA13 sur www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10103.do
- et complétez les champs obligatoires.

Vous devrez nous retourner pour enregistrement ces 3 originaux dûment datés, signés par les parties (employeur, apprenti et représentant légal le cas échéant) et visés par le CFA.

A noter que tout contrat non conforme ne pourra être enregistré et vous sera retourné pour complétion.

L'enregistrement du contrat est gratuit